

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,
Madame la Secrétaire générale,

Aujourd'hui, au regard de l'ordre du jour, permettez-nous de nous arrêter dans cette déclaration liminaire sur quelques points.

Nous allons enfin étudier le premier projet ministériel de programme annuel de prévention des risques professionnels (PAPRI Pact). Il aura donc fallu attendre pas moins de 3 ans depuis les élections professionnelles de 2022 pour que l'administration se conforme à son obligation réglementaire, dont l'objectif (faut-il le rappeler ?) n'est rien d'autre que de préserver la santé physique et morale des personnels du ministère de la Justice... Le dynamisme et le volontarisme de notre administration pour protéger ses agents n'est à n'en pas douter une réelle priorité ! C'est une évidence !

56 actions en faveur de la prévention des agressions, des risques routiers et des RPS... Sur le papier cela peut paraître ambitieux et précis en termes d'indicateurs de réalisation.

Si **l'UNSa Justice et l'USM** partagent les objectifs poursuivis, nos deux organisations syndicales posent d'ores et déjà des réserves sur la réalisation et les indicateurs.

En effet, en matière de prévention, il faut non seulement y mettre les moyens mais aussi obtenir des résultats tangibles.

S'agissant des résultats, nous en jugerons non pas au travers de la mise en place de formation ou de diffusion de guides, mais en scrutant l'évolution du nombre et de la gravité des accidents et maladie professionnelle que nous souhaitons voir en baisse.

Concernant les moyens, force est de constater qu'ils ne sont pas au rendez-vous, ne serait-ce qu'au regard du chiffrage que vous nous soumettez dans le projet de PAPRI Pact !

En somme, de belles promesses mais rien sur la table et donc une grosse inquiétude sur la volonté et la capacité de l'administration à traduire ce PAPRI Pact en plan d'actions effectif.

S'agissant du point de l'ordre du jour relatif à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) au sein du ministère de la Justice, **l'UNSa Justice et l'USM** prennent acte de la saisine de cette formation spécialisée afin d'aborder ce sujet ô combien important.

Cela correspond à l'engagement que vous avez pris suite à notre demande formalisée lors du CSA Ministériel du 29 septembre dernier.

Par conséquent, au-delà de la négociation mise en place afin de finaliser un accord cadre relatif à l'utilisation et l'impact du numérique et notamment de l'IA au ministère de la Justice, à l'instar de l'accord cadre européen, pour **l'UNSa Justice et l'USM**, il est indispensable d'avoir ce débat d'orientation sur cette thématique sous le prisme de la santé, la sécurité et les conditions de travail (SSCT).

Pour **l'UNSa Justice et l'USM**, il est nécessaire de se projeter sur la rédaction d'un document ministériel produit et validé par la formation spécialisée ministérielle, déclinant les principes incontournables en matière de « SSCT » dans la mise en œuvre des outils numériques et notamment ceux utilisant l'IA afin de garantir entre autres, l'intégrité des personnels.

A la lecture des différents bilans annuels et rapports, au-delà des interventions que nous aurons dans cette instance, permettez-nous de nous attarder sur les suivants :

Concernant le bilan d'activités 2024, s'agissant du traitement des agents en situation de handicap, la réalité du terrain est une nouvelle fois accablante... Ce dossier est tristement en jachère et abandonné de toutes les directions et dénoncé par **l'UNSa Justice et l'USM** de longue date.

Pire, il devient carrément honteux lorsque face à un diagnostic médical posé à un agent qui éprouve des difficultés de lenteur dans son travail, l'administration n'envisage pour seule solution, que le licenciement pour inaptitude sans rechercher d'alternative... Cela en dit long sur la bienveillance dont notre administration est capable envers nos collègues qui souffrent d'une pathologie invalidante !

Quant aux rapports des acteurs de la prévention, ceux-ci ne font que rappeler, année après année, et depuis près d'une décennie, les souffrances subies par nos collègues, sans que rien ne change :

« charge mentale et émotionnelle forte » ;

« organisation du travail difficile » ;

« stress... objectifs difficilement atteignables avec sentiment de perte de sens, conflits de valeurs responsables de souffrance au travail pouvant créer des tensions impersonnelles » ;

« dégradation des conditions de travail secondaires à la surpopulation pénale et aux pathologies psychiatriques de plus en plus lourdes » ;

« nombreuses agressions avec syndromes post-traumatiques » ;

« nombreux rappels sur les repos liés à l'absentéisme et engendrant fatigue, troubles du sommeil, voire épuisement professionnel conduisant les agents à l'arrêt maladie » ;

« nombreuses heures supplémentaires, horaires très tardifs, sentiment d'insécurité face à l'augmentation des situations de violence en milieu fermé avec des jeunes présentant de nouvelles particularités, accidents de service, manque de communication au sein des équipes » ;

« mal être professionnel »...

Alors, qu'attendez-vous ? **L'UNSa Justice et l'USM** vous le demandent chaque année, sans que l'urgence de l'alerte ne soit jamais prise en compte, ni le travail de fond véritablement accompli.

Le 2 septembre dernier, nous avons co-signé un accord ministériel sur la qualité de vie et les conditions de travail des personnels du ministère de la Justice.

Sous la signature du garde des Sceaux, ce ministère a pris un nombre précis d'engagements et d'actions.

La responsabilité de l'administration et de l'ensemble des chefs de services a été réaffirmée au-delà de la responsabilité morale, civile et pénale à laquelle vous et eux êtes exposés.

Par conséquent, **l'UNSa Justice et l'USM exigent maintenant les moyens nécessaires et une volonté déterminée de l'administration dans la mise en œuvre de ce plan et sa traduction notamment dans la prévention des risques dans le quotidien des personnels.**

Paris, le 19 novembre 2025

Pour les élus UNSa Justice et USM,

Le Secrétaire général,

Jean-François FORGET